



Strasbourg, le 21 février 2024

## Organisation d'une conférence de Salah Hamouri à Strasbourg

Le Collectif judéo-arabe et citoyen pour la Palestine organise ce soir un événement en présence de Salah Hamouri. Cette conférence, qui n'est pas organisée par la Ville de Strasbourg, doit se dérouler, comme tous les événements, dans le respect des lois de notre pays, y compris sur la liberté d'expression.

Attachée à la liberté associative et à la liberté d'expression, la Ville de Strasbourg prend également acte des ordonnances délivrées par les juges administratifs, lorsqu'ils ont été saisis d'arrêtés d'interdiction de conférences de Salah Hamouri. Dans de nombreuses ordonnances, les juges administratifs remettent en cause ces arrêtés, au motif notamment qu'ils constituent des atteintes graves à la liberté d'expression.

Les éventuelles mesures de police administrative prises par la maire doivent être strictement proportionnées au risque de trouble à l'ordre public. La conférence ayant eu lieu à Mulhouse le 20 février s'étant déroulée dans des circonstances satisfaisantes de sécurité, la maire de Strasbourg n'a pas pris d'arrêté d'interdiction de cette conférence.

